



RÉGION ACADÉMIQUE
NOUVELLE-AQUITAINE

Liberté
Égalité
Fraternité

La CPLDS*

*Certification de Professionnalisation en matière de Lutte contre le Décrochage Scolaire

Une certification validée par la rectrice d'académie

Une formation de région académique Nouvelle Aquitaine

La CPLDS, c'est quoi ?

Une certification qui atteste de la qualification des personnels appelés à participer aux missions pour prévenir le décrochage scolaire et accompagner les jeunes qui bénéficient du droit au retour en formation initiale.

Une certification comprenant 2 épreuves :

- une mise en situation
- un oral sur une étude de cas

Pour vous accompagner dans sa préparation, l'organisation de la formation se compose :

- D'une formation théorique / De modules d'approfondissement ;
- D'une formation pratique en établissement organisée en deux modules obligatoires

Publics éligibles :

Les personnels d'enseignement et d'éducation de l'enseignement public, titulaires et contractuels employés par contrat à durée indéterminée,

les maîtres contractuels et les maîtres délégués bénéficiant d'un contrat à durée indéterminée des établissements d'enseignement privés sous contrat.



Préparer la CPLDS : la formation

Les thématiques abordées :

- Décrochage scolaire : prévention et remédiation
- Ingénierie de formation et conduite de projet
- Gestion administrative et financière d'une action de formation
- Coordination d'équipes de formateurs
- Conseil et animation
- Pédagogie différenciée et modulaire en formation



Des temps d'approfondissement qui vous permettront d'appréhender :

Travail en partenariat

Coordination et animation d'un GPDS

Gestion de crise

Formateur dans une équipe MLDS

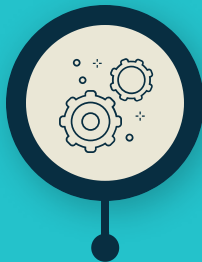
Référent d'action MLDS



Les essentiels de la CPLDS



Un appel à candidature
du 26/06/23 au 15/09/23.
Une réunion d'information
en visio : le 05/07/23
ou le 13/09/23 (14h 15h30)



Un engagement : 190 h de
formation d'octobre à avril



Auto-formation via M@gistère
• 2/3 de la formation en distanciel
• 1/3 de la formation en présentiel :
◦ 3 séminaires de 2 jours
Un tuteur pour approfondir les notions et vous accompagner



Une certification
en mai

Le cadre réglementaire :



Décret n° 2017-791 du 5 mai 2017 relatif au certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire



Arrêté du 5 mai 2017 relatif à l'organisation de la formation conduisant au certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire »